

Résolution sur la recrudescence de la traite et de l'exploitation par des groupes criminels en Haïti

2026/2702(RSP) - 30/04/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 511 voix pour, 21 contre et 42 abstentions, une résolution sur la recrudescence de la traite et de l'exploitation par des groupes criminels en Haïti.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Haïti est confrontée à un effondrement de l'autorité de l'État, des gangs contrôlant de vastes territoires et se livrant à l'extorsion, aux enlèvements et aux meurtres, engendrant famine, déplacements de population et violences généralisées. La plupart de ces gangs sont impliqués dans le trafic d'enfants, et le recrutement d'enfants aurait triplé en 2025. Les enfants représenteraient jusqu'à 50% des membres de ces gangs. Ces derniers utilisent la violence sexuelle pour intimider et contrôler la population, touchant de manière disproportionnée les femmes et les filles.

La situation humanitaire a atteint des niveaux sans précédent, avec 1,45 million de personnes déplacées et plus de la moitié de la population confrontée à une insécurité alimentaire aiguë et à une réponse gravement sous-financée.

Le Parlement a condamné fermement l'escalade de la violence, le trafic, le recrutement et l'exploitation, notamment sexuelle, d'enfants, ainsi que les déplacements forcés de populations civiles. Il a appelé à une politique de désarmement, de démantèlement et de réintégration, y compris pour les enfants. De plus, les enfants ne doivent pas être criminalisés pour des actes commis en conséquence directe de leur exploitation, mais reconnus et accompagnés en tant que victimes.

Les autorités haïtiennes sont appelées à:

- **prévenir le trafic d'enfants** en renforçant la protection sociale, en assurant des soins médicaux, une éducation sûre, en développant les soins psychosociaux et en élaborant des programmes de réinsertion et en assurant une protection juridique aux victimes de violences et d'exploitation sexuelles;
- **donner la priorité à la justice**, garantir la réparation, lutter contre l'impunité, enquêter sur tous les crimes commis par des groupes criminels dans le cadre de procédures équitables et crédibles, et opérationnaliser en conséquence les capacités judiciaires spécialisées;
- **garantir des enquêtes indépendantes** sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires.

Tout en constatant la réduction des financements de l'USAID et de l'ONU, le Parlement a appelé l'UE, ses États membres et ses partenaires internationaux à renforcer leur soutien à la protection, à la réhabilitation et à la réintégration des enfants, aux services aux victimes, aux capacités judiciaires et de poursuite, ainsi qu'à la société civile haïtienne.

L'UE et ses États membres devraient:

- accroître **l'aide humanitaire**, notamment la protection et les soins de santé pour les victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle. Les pays d'accueil sont exhortés à mettre un terme aux déportations vers Haïti;

- apporter un soutien durable à la **Force de répression** des gangs mandatée par l'ONU, en garantissant des garanties solides en matière de droits de l'homme et de responsabilité;

- mettre pleinement en œuvre **l'embargo** des Nations Unies sur les armes et intensifier les efforts visant à freiner les flux illicites d'armes et de capitaux vers Haïti, notamment par la coopération judiciaire et la surveillance des frontières, et continuer d'imposer des sanctions ciblées.